



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net

Évaluations dans le 1^{er} degré : une compensation pour tous

Paris, le 03/09/2024

Madame la Ministre de l'Éducation nationale,

La généralisation des évaluations dans le primaire a été mise en place en cette rentrée d'affaires courantes. Puisque ce changement a lieu dans ce cadre, vous pourrez certainement satisfaire les deux revendications que le SNE vous présente ici.

Premièrement, pour compenser le surcroît de travail, vous avez, fort justement reconduit la déduction de 6 heures d'APC pour tous les collègues qui font passer ces évaluations. Malheureusement, ce faisant, les directeurs d'école qui ont une classe n'auront aucune contrepartie de leur travail supplémentaire puisqu'ils ne sont plus astreints aux APC.

Afin que tous les collègues concernés par les évaluations soient traités de la même manière, le SNE vous demande donc de leur verser 6 heures supplémentaires plutôt que de les décharger de 6 heures d'APC.

Deuxièmement, au vu des objectifs annoncés, le SNE déplore que ce dispositif constitue une obligation. Notre syndicat vous demande qu'il devienne une possibilité offerte aux enseignants, accompagnée de dispositifs de remédiation clés en main.

J'espère que la conduite de votre mission jusqu'au bout de votre mandat vous permettra d'agir ainsi en faveur des personnels et vous adresse, Mme la Ministre de l'Éducation nationale, mes plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Président du SNE